

Epinal, le **- 8 AOUT 2022**

M. Rodrigue Bournisien
Inspecteur police de l'eau
03 29 69 12 91
rodrigue.bournisien@vosges.gouv.fr
ddt-ser@vosges.gouv.fr

Mesdames et Messieurs les Maires
Mesdames et Messieurs les Présidents
d'EPCI

Mesdames et Messieurs,

La sécheresse continue de s'aggraver de manière rapide et exceptionnelle, les indicateurs sécheresse se dégradent et les prévisions météorologiques restent défavorables, avec la persistance d'un temps chaud et sec, voire caniculaire. Et, même si des précipitations significatives intervenaient dans les semaines à venir, elles ne permettraient pas de combler rapidement le déficit accumulé.

Dans ces conditions, j'ai décidé de placer les zones d'alerte "Saône amont" et "Moselle amont et Meurthe" du département des Vosges au plus haut niveau (4 sur 4), le niveau « crise ». Le passage en "crise" conduit à un renforcement des mesures de restriction, de manière à préserver la ressource disponible.

Ce niveau n'avait jamais été atteint dans le département depuis la mise en place des niveaux d'alerte en 2011. Il manifeste la gravité extrême de la situation et chacun, doit, plus que jamais, faire acte de civisme et de responsabilité, en respectant scrupuleusement les mesures de restrictions prescrites par ces arrêtés préfectoraux et en adaptant autant que possible, sa consommation d'eau.

Pour certains usages, des adaptations des mesures pourront être accordées au cas par cas aux collectivités qui en feront la demande motivée auprès des services de la DDT.

Au-delà de l'affichage en mairie, je vous remercie de bien vouloir relayer cette information au plus près de vos administrés par tous moyens de communications en y joignant l'arrêté préfectoral. Par ailleurs je compte sur votre vigilance pour vous assurer de la bonne compréhension et de la bonne application des dispositions prises dans le cadre des arrêtés.

Je rappelle que vous avez la possibilité de prendre un arrêté municipal plus restrictif si nécessaire au niveau local.

Je vous informe également que, compte-tenu du caractère critique de la situation hydrologique, un **programme de contrôle du respect des restrictions d'eau applicables a été mis en place par les services de l'État. Il vise l'ensemble des usagers, y compris les collectivités locales.**

Mes services restent à votre écoute dans le cadre des difficultés que vous pourriez rencontrer dans la gestion de cet épisode de sécheresse. Pour vous aider dans vos missions, je vous rappelle également qu'un guide pédagogique « sécheresse » a été spécifiquement conçu pour les collectivités. Il vous a été transmis en 2019. Il est également téléchargeable sur le site internet de la préfecture à l'adresse suivante :

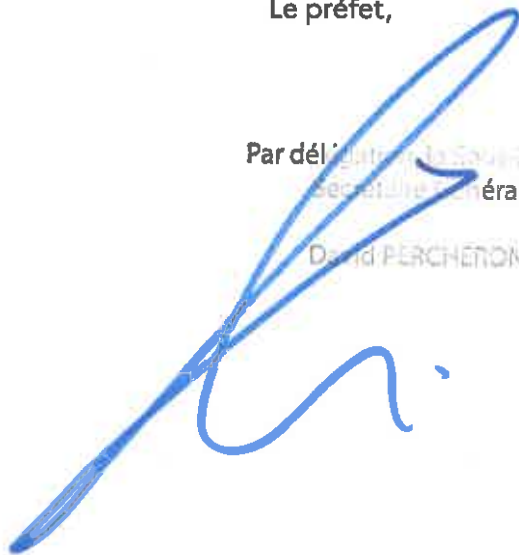
<http://www.vosges.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Eau/Secheresse/Informations-pour-les-usagers-et-les-collectivites/Infomations-pour-les-usagers-et-les-collectivites>

Restant à votre disposition, je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

Le préfet,

Par délégué à la Sous-Préfecture,
Secrétaire général

David PERCHERON

A large, stylized handwritten signature in blue ink, written over the typed name and title. The signature is fluid and cursive, starting with a large loop and ending with a small flourish.